

# MAIRIE DE SAINT-AGNIN SUR BION

379 rue du Bourg - 38300 SAINT-AGNIN SUR BION

Téléphone : 04.74.93.46.51

*mairie@saintagninsurbion.fr*

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES VERBAL DU 9 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AGNIN SUR BION, Isère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ARMANET Pascal, Maire.

**PRÉSENTS** : ARMANET Pascal, BALAN Jean-Baptiste, BRISON Sophie, CICERON Céline, COCHARD Virginie, DURANTON Isabelle, GINON-REY Mathieu, GONNET Martial, PERRIN Alain, THEVENON Jean Marie

**POUVOIRS** : VACHER Roselyne donne pouvoir à DURANTON Isabelle, PENET Eliane donne pouvoir à THEVENON Jean-Marie, DI PONIO Caroline donne pouvoir à BRISON Sophie

**ABSENTS** : CHAPELIER Gilles, BAGUET GALLON Yoan

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : DURANTON Isabelle.

**Début de séance** : 19h

Session ordinaire.

Monsieur Le Maire présente l'ordre du jour :

➤ **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 janvier 2024**

Le compte rendu sera modifié en un procès-verbal répondant aux exigences règlementaires.

**Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.**

Effectif en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

Pouvoirs : 3

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
13	0	0	0

➤ **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 février 2024**

Le compte rendu sera modifié en un procès-verbal répondant aux exigences règlementaires.

**Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.**

Effectif en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

Pouvoirs : 3

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
13	0	0	0

➤ **DELIBERATIONS :**

➤ **COMPTE DE GESTION 2023**

Après avoir présenté le budget 2023 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Maire propose à l'assemblée d'approuver le compte de gestion 2023 de la commune, présenté dans le tableau synthèse suivant :

**Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

46200 - ST AGNIN SUR BION

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	730 546,96		237 415,08		927 962,04
Fonctionnement	322 394,59	150 000,00	166 383,23		338 777,82
<b>TOTAL I</b>	<b>1 052 941,55</b>	<b>150 000,00</b>	<b>373 798,31</b>		<b>1 276 739,86</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>1 052 941,55</b>	<b>150 000,00</b>	<b>373 798,31</b>		<b>1 276 739,86</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023,  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve, de sa part.

Effectif en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

Pouvoirs : 3

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
13	0	0	0

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés . . . . .		730.546,96		172.394,59		902.941,55
Opérations de l'exercice . . . . .	277.740,67	485.155,75	600.561,96	766.945,19	878.302,63	1.252.100,94
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>277.740,67</b>	<b>1.215.702,71</b>	<b>600.561,96</b>	<b>939.339,78</b>	<b>878.302,63</b>	<b>2.155.042,49</b>
Résultats de clôture . . . . .		937.962,04		338.777,82		1.276.739,86
Restes à réaliser . . . . .	397.095,00				397.095,00	
<b>TOTAUX CUMULÉS . . . . .</b>	<b>674.835,67</b>	<b>1.215.702,71</b>	<b>600.561,96</b>	<b>939.339,78</b>	<b>878.302,63</b>	<b>2.155.042,49</b>

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Effectif en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 12

Pouvoirs : 3

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
12	0	0	0

Le compte administratif 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### ➤ AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ARMANET Pascal, Maire.  
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023,  
Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion du Receveur,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.  
Considérant les éléments suivants :

#### Pour mémoire

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté .....	172 384.58
- Excédent d'investissement antérieur reporté .....	730 546.96
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2023</b>	
- Solde d'exécution de l'exercice .....	207 415.08
- Solde d'exécution cumulé .....	937 962.04
<b>Restes à réaliser au 31/12/2023</b>	
- Dépenses d'investissement .....	397 095.00
- Recettes d'investissement .....	
<b>Solde</b>	<b>-397 095.00</b>
<b>Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2023</b>	
- Rappel du solde d'exécution cumulé .....	937 962.04
- Rappel du solde des restes à réaliser .....	-397 095.00
<b>Excédent de fincni total</b>	<b>540 867.04</b>
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	
- Résultat de l'exercice .....	166 383.23
- Résultat antérieur .....	172 394.59
<b>Total à affecter</b>	<b>338 777.82</b>

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2024	
<b>A ) EXCEDENT</b>	
- Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068) .....	0,00
- Sur-affectation complémentaire volontaire	
<b>Solde disponible :</b>	
- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes) .....	338 777.82
<b>B ) DEFICIT</b>	
- Déficit à reporter (C.002 Dépenses) .....	

Effectif en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

Pouvoirs : 3

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
13	0	0	0

## ➤ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de voter les taux d'imposition des taxes foncières pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à l'unanimité pour les taux suivants :

- taux de la taxe foncière (bâti) : 31.07 %,
- taux de la foncière (non bâti) : 47.43 %,
- taxe habitation : 11.52 %.

Effectif en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

Pouvoirs : 3

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
13	0	0	0

## ➤ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget primitif est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une collectivité pour l'exercice à venir (année civile).

Il est composé de 2 sections :

- La section de fonctionnement qui comprend les opérations relatives à l'exploitation courante et régulière des services (produits de la fiscalité locale, charges de personnel, dépenses courantes, subventions aux associations.)
- La section d'investissement qui comprend les opérations qui modifient le patrimoine de la collectivité (acquisitions immobilières...)

La commission Finances dans sa séance de travail du 2 Avril 2024 a étudié et commenté la proposition de budget de fonctionnement et d'investissement 2024, par chapitre et articles.

Le budget principal prévisionnel de la commune est pour l'année 2024 de 2 333 274.68€, réparti à hauteur de :

- 1 066 302.82€ pour la section de fonctionnement
- 1 266 971.86€ pour la section d'investissement

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

- ✓ Recettes de fonctionnement :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	82 358,00	0,00	87 350,00	87 350,00	87 350,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	21 000,00	0,00	21 100,00	21 100,00	21 100,00
731	Fiscalité locale	299 100,00	0,00	312 389,00	312 389,00	312 389,00
74	Dotations et participations (3)	263 500,00	0,00	301 586,00	301 586,00	301 586,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	5 101,00	0,00	5 100,00	5 100,00	5 100,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>671 058,00</b>	<b>0,00</b>	<b>727 525,00</b>	<b>727 525,00</b>	<b>727 525,00</b>
76	Produits financiers	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>671 060,00</b>	<b>0,00</b>	<b>727 525,00</b>	<b>727 525,00</b>	<b>727 525,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>671 060,00</b>	<b>0,00</b>	<b>727 525,00</b>	<b>727 525,00</b>	<b>727 525,00</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>338 777,82</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 066 302,82</b>
--	---------------------

✓ Dépenses de fonctionnement :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	320 600,00	0,00	443 700,00	443 700,00	443 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	340 500,00	0,00	345 500,00	345 500,00	345 500,00
014	Atténuations de produits	1 480,00	0,00	9 011,00	9 011,00	9 011,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	73 600,00	0,00	76 650,00	76 650,00	76 650,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>736 180,00</b>	<b>0,00</b>	<b>874 861,00</b>	<b>874 861,00</b>	<b>874 861,00</b>
66	Charges financières	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
67	Charges spécifiques (3)	10 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>768 180,00</b>	<b>0,00</b>	<b>918 861,00</b>	<b>918 861,00</b>	<b>918 861,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	63 453,04		137 441,82	137 441,82	137 441,82
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>63 453,04</b>		<b>147 441,82</b>	<b>147 441,82</b>	<b>147 441,82</b>

<b>TOTAL</b>	<b>831 633,04</b>	<b>0,00</b>	<b>1 066 302,82</b>	<b>1 066 302,82</b>	<b>1 066 302,82</b>
+					
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>0,00</b>
=					
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>					<b>1 066 302,82</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

✓ Recettes d'investissement :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	143 000,00	0,00	104 796,00	104 796,00	104 796,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>143 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>104 796,00</b>	<b>104 796,00</b>	<b>104 796,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	60 000,00	0,00	76 772,00	76 772,00	76 772,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>210 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>76 772,00</b>	<b>76 772,00</b>	<b>76 772,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>353 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>181 568,00</b>	<b>181 568,00</b>	<b>181 568,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	63 453,04		137 441,82	137 441,82	137 441,82
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>63 453,04</b>		<b>147 441,82</b>	<b>147 441,82</b>	<b>147 441,82</b>

<b>TOTAL</b>	<b>416 453,04</b>	<b>0,00</b>	<b>329 009,82</b>	<b>329 009,82</b>	<b>329 009,82</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>837 962,04</b>
--	-------------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 266 971,86</b>
---	---------------------

✓ Dépenses d'investissement :

COMMUNE DE ST AGNIN SUR BION - Budget communal - BP - 2024

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	11 000,00	6 500,00	5 000,00	5 000,00	11 500,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (6)	25 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	398 000,00	8 000,00	632 471,86	632 471,86	640 471,86
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	640 000,00	382 595,00	107 405,00	107 405,00	490 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 074 000,00</b>	<b>397 095,00</b>	<b>794 876,86</b>	<b>794 876,86</b>	<b>1 191 971,86</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	63 000,00	0,00	66 000,00	66 000,00	65 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>73 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>76 000,00</b>	<b>76 000,00</b>	<b>75 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 147 000,00</b>	<b>397 095,00</b>	<b>869 876,86</b>	<b>869 876,86</b>	<b>1 266 971,86</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 147 000,00</b>	<b>397 095,00</b>	<b>869 876,86</b>	<b>869 876,86</b>	<b>1 266 971,86</b>
+					
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>0,00</b>
=					
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>1 266 971,86</b>

Le budget communal 2024 se présente comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	869 876,86	329 009,82
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	397 095,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 937 962,04
	=	=	=
	<b>Total de la section d'investissement (2)</b>	<b>1 266 971,86</b>	<b>1 266 971,86</b>
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 066 302,82	727 525,00
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 338 777,82
	=	=	=
	<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	<b>1 066 302,82</b>	<b>1 066 302,82</b>
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>2 333 274,68</b>	<b>2 333 274,68</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- D'APPROUVER le budget 2024, ci-joint en annexe
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à exécuter le budget 2024

Effectif en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

Pouvoirs : 3

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
13	0	0	0

➤ APPROBATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN M57

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2023-38 en date du 19 décembre 2023 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Considérant que le conseil peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder, à compter l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,
- D'HABILITER Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Effectif en exercice :15  
Présents : 10  
Votants : 13  
Pouvoirs : 3

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
13	0	0	0

➤ **LISTE DES SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR LA COMMUNE**

Le Maire propose à l'assemblée de voter les subventions à verser pour l'année 2024 :

- DDEN (Union de l'isère des Délégués Départementaux de l'Education Nationale) 50€
- EFMA de Bourgoin-Jallieu : 120€
- MFR Mozas-cfa : 30€
- Sou des Ecoles : 500€
- ADMR : 1162€
- Le souvenir français : 50€
- EATP Egletons 30€

Le Conseil municipal, après ces explications et ayant délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** pour le versement des subventions énoncées ci-dessus.

Effectif en exercice :15  
Présents : 10  
Votants : 13  
Pouvoirs : 3

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
13	0	0	0

➤ **AVENANT N°11 DU 15 DECEMBRE 2023 A LA CONVENTION DU 7 MAI 2012 RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE DE BOURGOIN-JALLIEU**

En référence à l'article 2 de la convention relative à la participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de Bourgoin-Jallieu, en date du 7 mai 2012, il était précisé que celle-ci serait recalculée à chaque rentrée scolaire en fonction du nombre d'élèves inscrits au Centre Médico-Scolaire et de l'évaluation des charges sur la base de l'exercice réalisé, et sur la base des données suivantes :

- le nombre d'enfants inscrits pour l'année scolaire 2022/2023 (état transmis par le Centre Médico-Scolaire) est de : 16 994 élèves,

- le montant total des frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de Bourgoin-Jallieu pour l'année 2022 est de 7 707.11 euros. La participation financière est donc de 0,45 euros par enfant.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n° 11 du 15 décembre 2023 modifiant la convention en date du 7 mai 2012 relative à la participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de Bourgoin-Jallieu,

- **D'AUTORISER** le Maire, ou à défaut en cas d'absence ou d'empêchement de toute nature, un adjoint pris dans l'ordre du tableau ou un conseiller ayant délégation en la matière, à signer tout actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **D'ADOPTER** la proposition,

- **DE DONNER** un avis favorable à la contribution aux charges énoncées pour 137 enfants, soit 61,65 euros.

Après avoir entendu ces explications, les membres du conseil municipal **DECIDENT** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°11 du 15 décembre 2023 modifiant la convention en date du 7 mai 2012 relative à la participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médico-scolaire de Bourgoin-Jallieu,

- **DE DONNER** un avis favorable à la contribution aux charges énoncées pour 137 enfants, soit 61,65 euros.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer tout document se rapportant à ce projet.

Effectif en exercice :15

Présents : 10

Votants : 13

Pouvoirs : 3

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>NE PREND PAS PART AU VOTE</b>
<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

➤ **ALSH - CONVENTION FINANCIERE**

Monsieur le Maire, explique à l'assemblée qu'à compter de juillet 2024, un accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire est mis en place par la commune de Saint-Anne sur Gervonde.

Cette nouvelle organisation permet de proposer un accueil communal en complément de l'accueil intercommunal organisé par Bièvre Isère Communauté.

La convention jointe à cette délibération, vise à encadrer les modalités du partenariat avec les communes dites « partenaires » et « extérieures ».

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise le Maire à signer la convention.

Effectif en exercice :15

Présents : 10

Votants : 13

Pouvoirs : 3

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>NE PREND PAS PART AU VOTE</b>
<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

➤ **ARRÊTÉS :**

**ARRETE DE DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS (2024-48)**

➤ Désignation des représentants des commissions intercommunales

	<b>COMMISSIONS</b>	<b>Titulaires</b>
1	Économie, Commerce, Artisanat, Agriculture, Circuits courts, Tourisme et Patrimoine, ESS (Économie Sociale et Solidaire – Volet Économie)	( <u>En</u> attente du prochain conseil)
2	Administration Générale et Ressources Humaines, Commande Publique, Finances et Prospective Financière, Mutualisation	DURANTON Isabelle
3	Aménagement du Territoire, Urbanisme, Habitat et Logement	THEVENON Jean-Marie
4	Transition Écologique, Mobilités, Environnement, Forêt, Chasse et Pêche, Cycle de l'eau, Biodiversité	GINON-REY Mathieu
5	Petite enfance, Enfance et jeunesse, Solidarité, Proximité, Seniors, Santé, Famille, ESS (Économie Sociale et Solidaire – Volet Social)	COCHARD Virginie
6	Culture, Lecture publique, Festivals	VACHER Roselyne
7	Sports, Équipements sportifs et vie associative	BALAN Jean-Baptiste
8	Eau potable, Assainissement, Collecte et valorisation des déchets, Écogestes	CHAPELIER Gilles
9	Travaux, Maintenance des bâtiments et sécurité, Aménagement numérique, Système d'information	GONNET Martial

**Présentation des comptes rendus des commissions communales et intercommunales**

**COMMISSION COMMUNICATION - (Isabelle DURANTON)**

Edition d'un communiqué du conseil municipal suite aux dernières élections municipales avec listes des référents des commissions et nouvelles informations sur le fonctionnement de la déchetterie de Saint Jean de Bournay.

**COMMISSION RESSOURCES HUMAINES (Isabelle DURANTON)**

- Mail envoyé à tous les agents du périscolaires pour commander les équipements de protection individuels.
- Absentéisme programmé de Mme PESTRE, organisation du remplacement en interne.
- Webinaire et Rencontre avec le CDG38 au sujet du nouveau décret paru en décembre 2023 sur le rôle de la secrétaire générale de mairie.
- Fiche de poste de la nouvelle direction du périscolaire ainsi que de Céline Chomard.

**COMMISSION SCOLAIRE - (Sophie BRISON)**

Une première commission scolaire depuis les élections a eu lieu le 4 Mars 2024.

Afin d'informer les nouveaux élus, le fonctionnement des services périscolaires a été revu : établissement déclaré DDJES et conventionné CAF, Projet pédagogique, convention d'objectifs, contrat enfance jeunesse et plan mercredi, règlement de fonctionnement du périscolaire.

Nous avons également abordé le fonctionnement des conseils de classe et abordé les questions des parents et de l'équipe enseignante.

Le conseil de classe s'est tenu le mardi 5 Mars. Concernant les questions à la mairie, les enseignants ont demandé si le budget complémentaire de 500 euros pouvait être utilisé pour l'acquisition de tricycle. Un avis favorable a été rendu. Il est également signalé que le cabanon présent dans la cour présenté des signes de fatigue. Il est répondu que son remplacement serait étudié et qu'un montant serait inscrit au budget 2024.

Concernant les questions des parents, de nouveau la demande de prise en charge du coût des repas par la mairie en cas d'absence d'enseignants. Il est répondu que le remplacement des enseignants n'est pas de compétence communale et que n'étant pas décisionnaire sur le sujet, il est compliqué de prendre en charge ces coûts, et qu'il n'est pas logique de faire supporter ces frais aux autres administrés.

Il est également demandé la reprise des bandes blanches sur le parking, ce sera étudié après que les nombreux travaux d'enfouissement et autres seront terminés.

En dernier lieu, il est évoqué l'obligation pour le service périscolaire d'avoir une directrice/directeur diplômé(e) BPJEPS. La commune travaille actuellement avec la commune d'Artas sur la mutualisation d'un agent en cours de formation BPJEPS. La commission RH doit se réunir prochainement pour établir les fiches de postes de la directrice et revoir celle de la responsable périscolaire (Céline Chomard), les jours d'intervention ....

### **COMMISSION LOISIRS (Jean-Marie THEVENON)**

Tour d'horizon global avec les conseillers.

Règlements à mettre à jour.

Réflexion sur le règlement d'utilisation aux associations de la commune, exclusion à titre privée.

Gestion du local associatif : planning à voir.

Voir pour l'inauguration du local.

### **COMMISSION INTERCOMMUNALE**

**Commission transition écologie** : Référent frelons asiatiques. (GINON-REY Mathieu)

Référent téléalarme : Test annuel réalisé cette semaine par Mr GINON-REY Mathieu.

**Commission finances, ressources humaines** : Approbation des budgets de la Bièvre Isère.  
(DURANTON Isabelle)

### **TE38 :**

Passage en LED progressif sur la commune.

Rajout d'un éclairage public vers les PAV avec les Vernes

Il est prévu qu'à partir du 26 avril 2024, une extension de réseau d'éclairage public soit faite sur le site du Rafour.

- **Questions diverses**

Commémoration du 22 août 2024, invitation reçue par l'équipe municipale. Cette année est organisé les 80 ans.

Arrêt de bus du Rafour : doit être repeint prochainement.

Eclairage du gymnase : à revoir en attente de la possibilité d'avoir une nacelle, à voir pour le changement des ampoules en LED. (Manque 5 ampoules).

***Fin de séance : 21h45***

**La secrétaire de séance,**  
Mme DURANTON Isabelle



**Le Maire,**  
Mr ARMANET Pascal



